



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
des transports et de l'environnement

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2018

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des transports et de l'environnement

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Christine St-Pierre	1
Élection de la vice-présidente, Mme Agnès Grondin	1

Intervenants

M. François Paradis, président de l'Assemblée
Mme Christine St-Pierre, présidente de la commission

Mme Marie Montpetit
M. Richard Campeau

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Seize heures treize minutes)

Le Président (M. Paradis) : Alors, bonjour à tous. Ayant constaté le quorum — s'il vous plaît! — je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un député de l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Christine St-Pierre

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission. Mme la députée de Maurice-Richard.

Mme Montpetit : Oui, M. le Président. Donc, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que la députée de l'Acadie soit élue présidente de la Commission des transports et de l'environnement.

Le Président (M. Paradis) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Adopté. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Adopté. Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Paradis) : Adopté. Je déclare donc la députée de l'Acadie élue présidente de la Commission des transports et de l'environnement. Bravo! Je vous cède la place.

La Présidente (Mme St-Pierre) : Alors, merci. Merci beaucoup, merci de cette confiance.

Élection de la vice-présidente, Mme Agnès Grondin

Donc, je vais maintenant recevoir des propositions pour la vice-présidence de la commission.

M. Campeau : Je propose que la députée d'Argenteuil soit élue vice-présidente de la Commission des transports et de l'environnement.

La Présidente (Mme St-Pierre) : Donc, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme St-Pierre) : Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme St-Pierre) : Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme St-Pierre) : Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme St-Pierre) : Donc, je déclare donc la députée d'Argenteuil élue vice-présidente de la Commission des transports et de l'environnement. Bravo!

Je lève la séance. La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 16)